

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 7 septembre 2021

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 13
(Urgence sanitaire)

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 21
Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 25
Nombre de représentés : 09
Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n° 2021-104

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE
2021**

BUDGET PRINCIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le mardi sept septembre, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni au Complexe Sportif Municipal, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Claudette Clain Maillot, Mme Danila Bègue, Mme Brigitte Laurestant, Mme Garicia Latra Abélard, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Paméla Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe (par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe), M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint (par Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe), Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe (par M. Jean-Paul Babef), M. Franck Jacques Antoine (par M. Olivier Hoarau Maire), M. Fayzal Ahmed Vali (par M. Zakaria Ali), M. Alain Iafar (par Mme Sophie Tsiavia), M. Jean-Claude Adois (par M. Didier Amachalla), M. Patrice Payet (par M. Henry Hippolyte). Mme Véronique Bassonville (par Mme Aurélie Testan).

Arrivée(s) en cours de séance : M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint à 17 h 17 (affaire n° 2021-101), M. Zakaria Ali à 17 h 18 (affaire n° 2021-101), Mme Sophie Tsiavia à 17 h 18 (affaire n° 2021-101), Mme Barbara Saminadin à 17 h 22 (affaire n° 2021-102).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite et affichée le 31 août 2021.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 20 SEPT 2021

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Affaire n° 2021-104

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021
BUDGET PRINCIPAL**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux Communes ;

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 18 août 2021 ;

Vu le rapport présenté en séance le 7 septembre 2021 ;

Après avoir délibéré et à la majorité, (1 abstention : Mme Annie Mourgaye),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre à 22 950 000,00 € en section de fonctionnement et à 48 805 000,00 € (restes à réaliser compris) en section d'investissement ;

Article 2 : d'arrêter l'équilibre budgétaire 2021 après budget supplémentaire à 85 120 000,00 € en section de fonctionnement et à 65 290 000,00 € en section d'investissement ;

Article 3 : d'approuver le montant des Autorisations de Programmes et de Crédits de Paiements comme suit :

Opération	AP	CP 2021
SDIS	4 900 000,00	-
Réfection de l'église Jeanne d'Arc	900 000,00	1 000,00
Programme écoles	12 000 000,00	1 530 489,83
Programme ANRU	15 300 000,00	853 073,31
PNRU 2 - Phase opérationnelle	30 104 857,00	751 588,75

Article 4 : d'approuver la clôture du programme relatif à l'opération SDIS dont les réalisations s'élèvent à 4 336 983,01 € ;

Article 5 : d'approuver les subventions complémentaires du budget principal de la Ville au CCAS pour un montant de 395 418,75 € en fonctionnement et pour 120 000,00 € en investissement ;

Article 6 : d'acter que les prévisions sont votées au niveau du chapitre ;

Article 7 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU